

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mars 2016 à 20 h  
à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.**

**Sont présents :**

Mme	Denise Dulac, mairesse
M.	Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier
Mme	Guylaine Aubin, conseillère
M.	Luc Vaillancourt, conseiller
Mme	Claudia Morin, conseillère
M.	Lionel Tanguay, conseiller
M.	Gaston Fortier, conseiller

**Est absent :**

M.	Clément Pouliot, conseiller
----	-----------------------------

---

**1. Ouverture de la séance**

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016**

**4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**

- 4.1. Adjudication – Émission par billet au montant de 1 245 900 \$ — Refinancement du règlement numéro 2005-519 et financement du règlement numéro 2015-626;
- 4.2. Modalité de l'émission par billet au montant de 1 245 900 \$ — Refinancement du règlement d'emprunt numéro 2005-519 et du financement du règlement numéro 2015-626;
- 4.3. Confirmation –Tableau d'amortissement – Financement et refinancement des règlements d'emprunt numéros 2005-519 et 2015-626;
- 4.4. Avis de motion – Règlement sur la division de la municipalité en districts électoraux;
- 4.5. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;
- 4.6. Autorisation de participation aux assises annuelles 2016 de la COMAQ les 25, 26 et 27 mai 2016 à La Malbaie;
- 4.7. Modification de la résolution 214-2015 – Prolongation du délai de la transaction dans le cadre de la vente du lot 5 794 341 à la compagnie Kerry (Québec) inc. et du lot 5 794 342 à l'Entreprise Maska-Laforo;
- 4.8. Autorisation de participation au Colloque de la MRC de Bellechasse les 5, 6 et 7 mai 2016 à l'Auberge du Lac-à-l'Eau Claire à St-Alexis-des-Monts;

**5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :**

- 5.1. Acceptation du cahier des charges pour la tonte de la pelouse de certains terrains de la municipalité;
- 5.2. Mandat à RDR Consultants selon les exigences du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

- 5.3. Octroi du contrat pour la réparation de l'enseigne du parc industriel de la municipalité;
- 5.4. Acceptation du cahier des charges pour la fourniture et l'installation d'une glissière de sécurité dans le rang Saint-Charles;
- 5.5. Octroi du contrat pour le balayage et nettoyage des rues de la municipalité – Année 2016;
- 5.6. Avis de motion – Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
- 5.7 Résultats de l'ouverture des soumissions – Services de laboratoire et de contrôle qualitatif des sols dans le cadre des travaux d'installation du nouveau réservoir d'eau potable;
- 5.8 Mandat à ASDR Consultants pour le soutirage de 3 500 m3 boues contenues dans les étangs aérés;

**6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**

- 6.1 Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 23 février 2016;
- 6.2 Demande de dérogation mineure numéro 2016-02 pour la propriété sise au 15, rue Industrielle;

**7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

**8. DOSSIER(S) — AUTRES :**

- 8.1. Documents d'information;
- 8.2. Affaires MRC de Bellechasse;
- 8.3. Motion de félicitations – M. Sylvain Tremblay pour l'implantation du projet ÉcoRéussite;

**9. Approbation des comptes**

**10. Lecture de la correspondance**

- 10.1. Lettre de remerciements de Mme Noémie O'Farrell;
- 10.2. Lettre du MTQ – Programme de réhabilitation du réseau local – volet AIRRL;
- 10.3. Lettre de la Société du Patrimoine de Sainte-Claire;
- 10.4. Lettre du Ministère de l'Éducation – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – terrain soccer;

**11. Affaires nouvelles :**

- 11.1.1. Demande du Corps de cadets de la Ligue Navale 245 Bellechasse;
- 11.1.2. Entraide Solidarité Bellechasse – Demande d'appui;
- 11.1.3. Demande de commandite – Arrêts gourmands et Cycloroute;
- 11.1.4. Lettre de l'organisme Moisson Beauce;
- 11.1.5. Demande du C.P.A. Abénakis;
- 11.1.6. Lettre de la Corporation Loisirs & Sports Sainte-Claire inc. – Souper-bénéfice;
- 11.1.7. Adhésion à titre de membre de Passion-FM;

- 11.1.8. Demande de commandite – 8<sup>e</sup> édition de l'Évènement Inspirant de la SADC;  
11.1.9. Demande de la Société historique de Bellechasse – 20 livres sur l'histoire des chemins fer;

**12. Période de questions des citoyens**

**13. Levée de la séance**

---

**1. Ouverture de la séance**

À 20 h, Mme la mairesse Denise Dulac ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et demande aux personnes présentes un moment de recueillement.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

39—2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016**

40—2016

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016, tel que présenté.

**4. DOSSIER (S) — ADMINISTRATION**

**4.1 Adjudication – Émission par billet au montant de 1 245 900 \$ —  
Refinancement du règlement numéro 2005-519 et financement du règlement  
numéro 2015-626**

41-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers

**QUE** la Municipalité de Sainte-Claire accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins Du Cœur de Bellechasse pour son emprunt par billets en date du 15 mars 2016 au montant de 1 245 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2005-519 et 2015-626. Ce billet est émis au prix de 100\$ CAN

pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>109 900 \$</b>	<b>2.56 %</b>	<b>15 mars 2017</b>
<b>113 000 \$</b>	<b>2.56 %</b>	<b>15 mars 2018</b>
<b>116 100 \$</b>	<b>2.56 %</b>	<b>15 mars 2019</b>
<b>119 200 \$</b>	<b>2.56 %</b>	<b>15 mars 2020</b>
<b>787 700 \$</b>	<b>2.56 %</b>	<b>15 mars 2021</b>

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

#### **4.2 Modalité de l'émission par billet au montant de 1 245 900 \$ — Refinancement du règlement d'emprunt numéro 2005-519 et du financement du règlement numéro 2015-626**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Claire souhaite emprunter par billet un montant total de 1 245 900 \$:

<b>Règlements d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2005-519	270 900 \$
2015-626	975 000 \$

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Claire désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut-être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Claire avait, le 14 mars 2016, un montant de 270 900 \$ à renouveler sur un emprunt original de 624 200 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 2005-519;

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

42-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 1 245 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2005-519 et 2015-626 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;

**QUE** les billets soient datés du 15 mars 2016;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>109 900 \$</b>
<b>2018</b>	<b>113 000 \$</b>
<b>2019</b>	<b>116 100 \$</b>
<b>2020</b>	<b>119 200 \$</b>
<b>2021</b>	<b>122 600 \$ (à payer en 2021)</b>
<b>2021</b>	<b>665 100 \$ (à renouveler)</b>

**QUE** pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Sainte-Claire émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2005-519 et 2015-626, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Claire emprunte 270 900 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement mentionné ci-haut.

#### **4.3 Confirmation – Tableau d'amortissement – Financement et refinancement des règlements d'emprunt numéros 2005-519 et 2015-626**

43-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire accepte le tableau d'amortissement en annexe (dossier numéro 283906), préparé par le

ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, concernant le présent financement.

#### **4.4 Avis de motion – Règlement sur la division de la municipalité en districts électoraux**

**Je soussigné(e), Luc Vaillancourt, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine assemblée, un règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux.**

***Luc Vaillancourt, conseiller***

#### **4.5 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes**

**ATTENDU** les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que l'article 251 de la Loi sur la fiscalité municipale;

**ATTENDU** que les membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Claire ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 31 décembre 2015.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

44-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers :

**QUE** le directeur général soit autorisé à expédier un avis recommandé aux citoyens qui ont des arrérages de taxes et de laisser jusqu'au 10 mars 2016 pour le paiement complet incluant les intérêts courus.

**QUE** lorsque cette date sera dépassée, le directeur général soit autorisé à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées.

**QU'**au moment de la mise en vente, M. Dany Fournier, directeur général/secrétaire-trésorier ou M. Simon Roy, directeur des services techniques et urbanisme, soient autorisés par la municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité

sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

**4.6 Autorisation de participation aux assises annuelles 2016 de la COMAQ les 25, 26 et 27 mai 2016 à La Malbaie**

**CONSIDÉRANT** la tenue des Assises annuelles 2016 de la COMAQ, les 25, 26 et 27 mai 2016, à La Malbaie;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par le directeur général de participer aux assises annuelles de sa corporation;

45-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le directeur général à participer aux Assises annuelles de COMAQ qui se tiendront les 25, 26 et 27 mai 2016 à La Malbaie;

**QUE** la Municipalité assume les frais inhérents à cette activité.

**4.7 Modification de la résolution 214-2015 – Prolongation du délai de la transaction dans le cadre de la vente du lot 5 794 341 à la compagnie Kerry (Québec) inc. et du lot 5 794 342 à l'Entreprise Maska-Laforo**

**CONSIDÉRANT** que les transactions devaient être signées au plus tard le 5 février 2016 devant un notaire;

**CONSIDÉRANT** que les directions de la compagnie Kerry (Québec) inc. et de l'Entreprise Maska-Laforo désirent un délai supplémentaire de 60 jours afin de finaliser les transactions, et ce, pour des raisons administratives;

46—2016

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers

**QUE** la Municipalité accepte de prolonger le délai supplémentaire de 60 jours en date de la présente résolution afin que les transactions puissent se finaliser devant un notaire, et ce, aux frais des acquéreurs;

**QUE** les autres conditions énumérées dans la résolution 214-2015 demeurent inchangées.

**4.8 Autorisation de participation au Colloque de la MRC de Bellechasse les 5, 6 et 7 mai 2016 à l'Auberge du Lac-à-l'Eau Claire à St-Alexis-des-Monts**

**CONSIDÉRANT** la tenue du Colloque de la MRC de Bellechasse, tous les deux ans, les 5, 6 et 7 mai 2016, à l'Auberge du Lac-à-l'Eau Claire à St-Alexis des Monts;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par Mme Denise Dulac membres du Conseil municipal de participer à cette rencontre de dirigeants régionaux;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil municipal conviennent qu'il serait opportun que la Municipalité soit représentée au Colloque de la MRC de Bellechasse afin de discuter de certains enjeux régionaux;

47-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers

**QUE** Mme Denise Dulac, soit déléguée par le conseil de la Municipalité de Sainte-Claire afin de participer au Colloque de la MRC de Bellechasse qui se tiendront les 5, 6 et 7 mai 2016, à l'Auberge du Lac-à-l'Eau Claire à St-Alexis des Monts;

**QUE** les frais de déplacement, d'hébergement et de repas de la mairesse seront assumés par la MRC de Bellechasse.

**5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS :**

**5.1 Acceptation du cahier des charges pour la tonte de la pelouse de certains terrains de la municipalité**

48-2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le cahier des charges pour la tonte de la pelouse de certains terrains de la municipalité selon l'option A : 2016 ou l'option B : 2016 et 2017 et d'autoriser le directeur des services techniques et urbanisme à demander des soumissions sur invitation selon les exigences du Code municipal.

**5.2 Mandat à RDR Consultants selon les exigences du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 68 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2), les municipalités responsables d'un prélèvement



d'eau desservant un système de distribution alimentant plus de 500 personnes et au moins une résidence (catégorie 1) ont l'obligation, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, de réaliser une analyse de la vulnérabilité de leur source;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'issue de cette démarche, un rapport doit être produit et transmis au ministre du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), tous les cinq (5) ans, un rapport signé par un professionnel;

**CONSIDÉRANT** que la firme RDR Consultants a déposé une offre de prix le 5 février 2016 afin de réaliser ledit rapport au coût de 11 380.00 \$ taxes non incluses;

49-2016

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers de confier à la firme RDR Consultants, conformément à l'offre déposée en date du 5 février 2016 afin de réaliser ledit rapport et les analyses nécessaires en conformité aux exigences du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2).

**QUE** la dépense soit défrayée à même le budget d'aqueduc 2016.

### **5.3 Octroi du contrat pour la réparation de l'enseigne du parc industriel de la municipalité**

**CONSIDÉRANT** que l'enseigne du parc industriel nécessite des réparations à sa structure et à son éclairage;

**CONSIDÉRANT** qu'une offre de prix a été reçue pour la réparation de ladite enseigne soit :

Enseignes Simon	3 150.43 \$ taxes incluses
-----------------	----------------------------

50-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de l'entreprise Enseignes Simon, au prix de 3 150.43 \$ taxes incluses pour la réparation de ladite enseigne.

**QUE** la dépense soit défrayée à même le budget courant.

#### **5.4 Acceptation du cahier des charges pour la fourniture et l'installation d'une glissière de sécurité dans le rang Saint-Charles**

51-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le cahier des charges pour la fourniture et l'installation d'une glissière de sécurité sur une longueur d'approximativement 175 mètres dans le rang Saint-Charles selon l'option A (sur des poteaux de bois) ou l'option B (sur des poteaux d'acier) et d'autoriser le directeur des services techniques et urbanisme à demander des soumissions sur invitation selon les exigences du Code municipal.

#### **5.5 Octroi du contrat pour le balayage et nettoyage des rues de la municipalité – Année 2016.**

**CONSIDÉRANT** que deux (2) offres ont été reçues pour le balayage et le nettoyage des rues de la municipalité pour l'année 2016 soit :

Les Entreprises Trema	110 \$/heure taxes non incluses
Charles Trudel inc.	150 \$/heure taxes non incluses

52-2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de la firme Les Entreprises Trema, au prix de 110 \$/heure taxes non incluses.

#### **5.6 Avis de motion – Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés**

Je, soussignée, Claudia Morin, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement visant à modifier le règlement numéro 2015-611 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés afin de modifier les articles 2.1.5 (état d'ivresse ou sous l'influence de la drogue- (SQ), 2.1.17 (utilisation d'arme à feu- (SQ), 2.1.22 (travail bruyant -(SQ), 2.1.28 (feux d'artifice -(SQ), 3.1 (appel ou enquête inutile (SQ), 3.5 (périmètre de sécurité (SQ), 5.1.3 (Entretien des terrains), 9.8.1 (petits animaux exotiques non venimeux permis et l'ajout des articles 5.1.10 (salubrité des bâtiments destinés à l'habitation), 7.2.1.1 (limite de vitesse de 50 km/heure (SQ).

*Claudia Morin, conseillère*

**5.7 Résultats de l'ouverture des soumissions – Services de laboratoire et de contrôle qualitatif des sols dans le cadre des travaux d'installation du nouveau réservoir d'eau potable**

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'installation du nouveau réservoir d'eau potable et des modifications de la station de contrôle seront réalisés en 2016;

**CONSIDÉRANT** que quatre firmes ont été invitées à déposer une offre de prix et que deux offres ont été reçues soit :

Laboratoires d'analyses S.M.inc.	6 603.16 \$ taxes incluses
Englobe Corp.	5 970.26 \$ taxes incluses

53-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission conforme de la firme de laboratoire Englobe Corp. au montant de 5 970.26 \$ taxes incluses, pour les services de laboratoire et de contrôle qualitatif des sols prévus au devis de l'appel d'offres. Le directeur général est autorisé à faire exécuter les travaux et le coût sera supporté par le règlement d'emprunt 2015-625.

**5.8 Mandat à ASDR Consultants pour le soutirage de 3 500 m3 boues contenues dans les étangs aérés**

**CONSIDÉRANT** qu'un volume de 3 500 m3 de boues a une siccité de 2.2 %, soit approximativement 77 tonnes métriques, devra être soutiré de l'étang aéré numéro 4 et un faible volume de boues de l'étang aéré numéro 3;

**CONSIDÉRANT** que la firme ASDR Consultants a déposé une offre de prix le 25 février 2016 afin de soutirer un volume de 77 tonnes métriques de boues au coût de 20 500.00 \$ taxes non incluses;

**CONSIDÉRANT** que selon ladite offre de prix, un volume excédentaire à 77 tonnes métriques de boues pourrait être soutiré au prix de 197 \$/tonne métrique additionnelle, si requis, et conditionnel à ce que les deux géotubes puissent les recevoir. Un maximum de 6 tonnes métriques de boues additionnelles pourra être soutiré pour un coût total de 24 892.09 \$ taxes incluses pour 83 tonnes métriques;

54-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers de confier à la firme ASDR Consultants, conformément à l'offre déposée

en date du 25 février 2016 afin de procéder au soutirage des boues des étangs aérés de la municipalité.

**QUE** la dépense soit défrayée à même le budget courant.

## **6. DOSSIER (S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **6.1 Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 23 février 2016**

Le directeur général dépose aux membres du conseil le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 23 février 2016.

### **6.2 Demande de dérogation mineure numéro 2016-02 pour la propriété sise au 15, rue Industrielle**

*M. Gaston Fortier se retire de toute discussion et prise de décision dans ce dossier, considérant un intérêt pour cet item.*

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2016-02 soumise par Monsieur Richard Boutin de la compagnie DRB Distribution Alimentaire, propriétaire de l'immeuble sis au 15, rue Industrielle (zone 37-I);

**CONSIDÉRANT** que cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme la distance de la marge de recul arrière de 6.70 mètres de l'agrandissement projeté du bâtiment principal au lieu de 7.5 mètres, et ce, tel que prescrite à la grille des spécifications de la zone 37-I au sens du règlement de zonage numéro 2004-506. De plus, cette dérogation mineure vise à rendre réputé conforme les espaces de chargement et les tabliers de manœuvre qui empiètent légèrement sur une partie de l'emprise de la rue, et ce, tel que prescrit à l'article 53 au sens du règlement de zonage numéro 2004-506.

**CONSIDÉRANT** que ladite demande est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu des articles 2 et 3 du règlement numéro 94-411 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Claire;

**CONSIDÉRANT** que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 9 du règlement numéro 94-411 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Claire;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 23 février 2016) informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être acceptée;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le 10 février 2016;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du Conseil municipal,

55-2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la dérogation mineure numéro 2016-02 pour les raisons suivantes :

- Le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins.
- Les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés.
- En ce qui a trait à l'empiètement de l'agrandissement projeté du bâtiment principal dans une partie de la marge de recul arrière, la proportion de ladite demande de dérogation est faible par rapport aux dispositions de l'article 21 du règlement de zonage numéro 2004-506, soit une proportion de 10 %.
- Dans le contexte de l'implantation de l'agrandissement projeté du bâtiment principal parallèle avec l'angle de la ligne avant du lot du demandeur, l'empiètement des espaces de chargement et les tabliers de manœuvre des véhicules sera permis uniquement dans la partie de l'emprise de la rue non asphaltée. Ledit empiètement des véhicules dans l'emprise de la rue devra être maintenu sécuritaire en tout temps.

*M. Gaston Fortier revient à la séance.*

## **7. DOSSIER (S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

## **8. DOSSIER (S) — AUTRES :**

### **8.1 Documents d'information**

### **8.2 Affaires MRC de Bellechasse**

### **8.3 Motion de félicitations – M. Sylvain Tremblay pour l'implantation du projet ÉcoRéussite**

Mme la conseillère Guylaine Aubin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de M. Sylvain Tremblay qui a reçu le lauréat Le Soleil et Radio-Canada pour l'implantation du projet ÉcoRéussite dans les écoles primaires de Saint-Paul-de-Montminy et de Sainte-Apolline-de-Patton dont il est le directeur. Ce projet a permis de faire passer le taux de réussite en français de ses élèves de 50 % à 98 % en seulement 5 ans.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du Conseil municipal le félicitent pour cette initiative et sa créativité dans ce projet innovateur.

## **9. Approbation des comptes**

56—2016

Il est proposé par M. le conseiller Lionale Tanguay et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 7 mars 2016, et d'autoriser le directeur général à les payer.

## **10. Lecture de la correspondance**

### **10.1. Lettre de remerciements de Mme Noémie O'Farrell**

Mme Noémie O'Farrell désire remercier les membres du conseil pour leur bon mot à son égard et elle est très fière de ses racines.

### **10.2. Lettre du MTQ – Programme de réhabilitation du réseau local –Volet AIRRL**

M. Éric Breton, ingénieur de la direction Chaudière-Appalaches désire informer les membres du Conseil que suite à la demande de subvention dans le cadre du

programme de réhabilitation du réseau local volet Accélération des investissements sur le réseau local le budget alloué à ce volet est épuisé. Cependant, la demande de la municipalité sera conservée et analysée lors de l'exercice financier 2016-2017.

### **10.3 Lettre de la Société du Patrimoine de Sainte-Claire**

La Société du Patrimoine de Sainte-Claire désire informer les membres du conseil de leur participation à représenter la Municipalité de Sainte-Claire lors de la parade allégorique du 23 juillet 2017 afin de souligner le 150<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Municipalité de Lac-Etchemin selon les termes de la résolution du Conseil municipal numéro 14-2016.

### **10.4. Lettre du Ministère de l'Éducation – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Terrain soccer**

M. Normand Fauchon, directeur de la gestion administrative et des contrôles des programmes désire informer les membres du Conseil que suite à la demande de subvention pour le projet d'aménagement d'un terrain soccer dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III le budget alloué à ce volet est épuisé.

## **11. Affaires nouvelles**

### **11.1.1. Demande du Corps de cadets de la Ligue Navale 245 Bellechasse**

**CONSIDÉRANT** que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites;

57-2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 100 \$ au Corps de cadets de la Ligue Navale 245 Bellechasse pour ses activités 2016.

### **11.1.2 Entraide Solidarité Bellechasse – Demande d'appui**

**CONSIDÉRANT** que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites;

58-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 50 \$ à l'organisme Entraide Solidarité

Bellechasse pour la tenue de son activité de la Fête annuelle de la santé, prévue le 6 mai prochain.

#### **11.1.3 Demande de commandite – Arrêts gourmands et Cycloroute**

59-2016

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 150 \$ pour l'impression de la carte touristique de Bellechasse.

#### **11.1.4. Lettre de l'organisme Moisson Beauce**

Le conseil désire ne pas contribuer à ladite demande, considérant que celle-ci ne respecte pas la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites, afin de favoriser le milieu local et/ou régional et que la MRC de Bellechasse contribue à cette demande.

#### **11.1.5. Demande du C.P.A. Abénakis**

Après discussion, les membres du conseil croient que la participation financière versée à la Corporation des Loisirs de Sainte-Claire afin de combler le manque à gagner pour la location de la glace à l'heure par l'organisme du Club de patinage artistique Abénakis est important par rapport au coût de location régulière et ce, pour vos activités durant toute la saison. Donc, il a été convenu de ne pas verser de montant supplémentaire pour votre participation aux finales provinciales qui avait lieu à St-Jean-sur-Richelieu du 25 février au 28 février 2016.

#### **11.1.6 Lettre de la Corporation Loisirs & Sports Sainte-Claire inc. – Souper-bénéfice**

**CONSIDÉRANT** que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites;

60-2016

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers de participer au souper-bénéfice de la Corporation Loisirs & Sports Sainte-Claire inc. qui se tiendra le samedi 2 avril 2016, en commanditant une table au coût de 200.00 \$ incluant deux billets ainsi que l'ajout de deux billets au coût de 120 \$ pour un montant total de 320 \$ et d'autoriser Mmes Denise Dulac et Claudia Morin ainsi que MM. Lionel Tanguay et Luc Vaillancourt, à représenter la Municipalité au 23<sup>e</sup> souper-bénéfice de la Corporation.



#### **11.1.7 Adhésion à titre de membre de Passion-FM**

61-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement que le conseil accepte de défrayer la cotisation comme membre de Passion-FM, à savoir 40 \$ pour l'année 2016.

#### **11.1.8 Demande de commandite – 8<sup>e</sup> édition de l'Évènement Inspirant de la SADC**

**CONSIDÉRANT** que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites;

62-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'inscrire Mme Denise Dulac pour un montant de 40 \$ à la SADC Bellechasse Etchemins, dans le cadre de son activité « 8<sup>e</sup> édition de l'Évènement Inspirant de la SADC » qui se tiendra le 15 mars 2016, à 17 h 30, au Complexe sportif et culturel de Sainte-Claire.

#### **11.1.9 Demande de la Société historique de Bellechasse – 20 livres sur l'histoire des chemins fer**

**CONSIDÉRANT** que la Société historique de Bellechasse organise le lancement de la revue sur l'histoire des chemins fer de la MRC de Bellechasse le 8 mars prochain au Parc des Chutes d'Armagh;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité sera représentée par Mme Denise Dulac.

63-2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers de prendre en dépôt 20 exemplaires de la revue sur l'histoire des chemins de fer de la MRC de Bellechasse pour un montant de 7 \$ par exemplaires pour un montant de 140 \$. La municipalité mettra en vente lesdits exemplaires au coût de 10 \$ chacun pour un total de 200 \$ et remettra ledit montant de la vente à la Société historique de Bellechasse vers le début de juillet 2016.

## **12. Période de questions des citoyens**

- Demande d'information sur le délai accordé au point 4.7
- Discussion sur l'endroit choisi pour le colloque de la MRC de Bellechasse

**13. Levée de la séance**

64—2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu que la séance soit levée.

**Dany Fournier, OMA**  
**Directeur général/secrétaire-trésorier**

**Denise Dulac, mairesse**